

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14050**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Droit, Économie, Gestion à finalité recherche et professionnelle Mention : Management Spécialité : Management public

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, Recteur de l'Académie Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340p Services à la collectivité (organisation, gestion), 331p Organisation et gestion des services médicaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours A : Management des Collectivités locales

Parcours B : Management des organisations sanitaires et médico-sociales

Les diplômés des parcours A et B de la spécialité sont respectivement des cadres, managers et chargés de mission d'organisations publiques, para publiques ou privées en relation de service avec des entités publiques et ceux des établissements et services sanitaires et médico-sociaux et de bien être.

Les diplômés du parcours A mettent en œuvre :

des connaissances liées à l'activité des collectivités locales, à savoir :

- la structuration de l'administration territoriale et ses domaines d'application,
- les modes de gestion des services publics locaux.

et des compétences liées aux fonctions de gestion des collectivités locales à savoir :

- la stratégie,
- la gestion des ressources humaines
- le marketing public,
- la comptabilité,
- le contrôle de gestion et la finance locale,
- leurs techniques et systèmes d'information et de communication.

Les diplômés du parcours B mettent en œuvre :

Leurs connaissances relatives à l'activité des organisations intervenant dans le domaine de la santé, à savoir :

- la structuration de ce secteur d'activité,
- ses modes de financements,
- ses cadres juridiques,
- le fonctionnement de ses organismes de tutelle et de contrôle.

Des compétences spécifiques, liées aux pratiques de gestion et modes de management de ces organisations, en particulier :

- la comptabilité et le contrôle de gestion,
- la gestion financière,
- la gestion des ressources humaines,
- le pilotage et la stratégie,
- la gestion logistique,
- l'organisation du système d'information,
- les pratiques d'évaluation et de certification.

Les diplômés sont capables dans leurs organisations respectives, **selon leur parcours (A ou B)** de :

- Contribuer aux réflexions dans le but d'élaborer les orientations stratégiques de la structure (projet d'établissement, contrat d'objectifs et de moyens)
- Développer et utiliser des outils dans le but de mener le contrôle de gestion, le pilotage, et l'analyse financière de leur établissement
- Mettre en place des outils visant à organiser le fonctionnement logistique de la structure (gestion des achats et approvisionnements, mise en place des circuits de distribution)
- Contribuer aux réflexions visant à la conception du système d'information en collaboration avec les responsables techniques
- Contribuer à la conception de démarches de Gestion des Ressources Humaines visant à concevoir et mettre en œuvre le plan de

formation, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et les outils d'animation des ressources humaines (entretiens annuels d'évaluation...)

- Elaborer une démarche visant à concevoir et mettre en œuvre les outils de communication interne et externe de leur établissement
- Contribuer aux réflexions et organiser les actions visant à la mise en place de démarches qualité et au pilotage de la démarche de certification

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Parcours A : Management des Collectivités locales

Les emplois potentiels pour ces diplômés sont les postes de cadre, manager ou chargé de mission :

- dans la fonction publique territoriale
- au sein de :
 - structures intercommunales (communauté d'agglomération, etc.),
 - structures associées (Société d'économie mixte locale, associations, etc.),
 - structures partenaires (agences publiques, établissements financiers, fournisseurs, consultants, etc.),
 - structures satellites (délégataires de services publics, concessionnaires, etc.).

Parcours B : Management des organisations sanitaires et médico-sociales

Les emplois potentiels pour ces diplômés sont les postes de cadre, manager ou chargé de mission :

- dans les organisations du secteur de la santé (publiques ou privées, à finalité économique ou non) : organisations sanitaires (hôpitaux, cliniques), organisations médico-sociales (maisons de retraite, institutions d'accueil des personnes handicapées...), structures associatives œuvrant dans le domaine de la santé... ;
- dans les établissements dont l'activité est liée au tourisme et à la santé : centres thermaux, instituts de thalassothérapie, spas... ;
- dans les instances de tutelle ou de régulation de ces organisations (ARS, DRASS, Conseils Généraux...).

Parcours A : Management des Collectivités locales

Les titulaires du Master ont vocation à occuper les fonctions suivantes : (liste non exhaustive)

- Responsable de service des collectivités territoriales ou des structures intercommunales
- Contrôleur de gestion,
- Responsable RH,
- Responsable communication,
- Chargé de mission
- Collaborateur de cabinet d'expertise et de conseil auprès des collectivités territoriales

Parcours B : Management des organisations sanitaires et médico-sociales

Les titulaires du Master ont vocation à occuper les fonctions suivantes : (liste non exhaustive)

- Directeur ou directeur adjoint d'établissement,
- Contrôleur de gestion,
- Responsable RH,
- Responsable communication,
- Responsable qualité,
- Chargé de mission dans les instances tutélaires,
- Analyste de données dans les instances tutélaires...

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du master peut s'effectuer après une formation en quatre semestres, évalué en 120 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignement (UE) :

Parcours A : Management des collectivités locales

Semestre 1 : M1

- Projet de groupe 3 ECTS
- Langues 2 ECTS
- Gestion des ressources humaines approfondies 5 ECTS
- Droit budgétaire – Finances locales 5 ECTS
- Economie du secteur public 5 ECTS
- Décisions financières d'investissement et de finance 5 ECTS
- Analyse financière 0 ECTS
- Comptabilité 0 ECTS
- Politiques et stratégies publiques locales 3 ECTS
- Connaissances des Institutions 2 ECTS

Semestre 2 : M1

- Marketing public et relation avec les citoyens 5 ECTS
- Comptabilité publique et analyse financière locale 5 ECTS
- Production et organisation des TIC publiques locales 5 ECTS
- Performance et collectivités locales 5 ECTS
- Analyses de politiques publiques locales 5 ECTS
- Compétences des collectivités locales 5 ECTS
- Audit et Contrôle interne dans le secteur public local 5 ECTS
- Langues 0 ECTS

Semestre 3 M2

- Réforme et changement de l'action publique 5 ECTS
- Gestion des ressources humaines en contexte public local 5 ECTS
- Structure de l'administration territoriale 4 ECTS
- Séminaires sectoriels et métiers 4 ECTS
- Contrôle de gestion en contexte public local 5 ECTS
- Préparation aux concours 2 4 ECTS
- Langues 3 ECTS
- Politiques et stratégie publiques locales 4 ECTS

Semestre 4 M2

- Stage de fin d'études en collectivités locales 30 ECTS

Parcours B : Management des Organisations sanitaires et médico-sociales

Semestre 1 : M1

- Langue vivante 2 ECTS
- Méthodologie de travail 5 ECTS
- Environnement économique et managériaux contemporains 4 ECTS
- Etudes statistiques et marketing appliquées au secteur de la santé 4 ECTS
- Comptabilité analytique - comptabilité générale 5 ECTS
- Gestion approfondie des RH 5 ECTS
- Stratégie et théorie des organisations approfondies 5 ECTS

Semestre 2 : M1

- Langue vivante 2 ECTS
- Gestion de projet et projet tutoré dans le secteur de la santé 5 ECTS
- Entrepreneuriat 4 ECTS
- Décision d'investissement et Analyse financière 4 ECTS
- Acteurs et institutions du secteur de la santé 5 ECTS
- Logistique et systèmes d'information des Organisations de santé 5 ECTS
- Evolution de la Gestion publique 5 ECTS

Semestre 3 : M2

- Finance et contrôle de gestion des organisations du secteur de la santé 6 ECTS
- Droit des Organisations du secteur de la santé 6 ECTS
- Tourisme et santé 6 ECTS
- Méthodes d'évaluation et démarche qualité dans les OSA 5 ECTS
- Stage 1ère partie (en alternance sur l'année) 7 ECTS

Semestre 4 : M2

- Stratégie des organisations du secteur de la santé 6 ECTS
- Gestion des Ressources Humaines : spécificité du secteur de la santé 6 ECTS
- Management associatif 6 ECTS
- Réforme et modification des organisations publiques 5 ECTS
- Langue vivante 4 ECTS
- Stage 2ème partie (en alternance sur l'année) 3 ECTS

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu. L'obtention du diplôme est prononcée à l'issue de la soutenance du travail réalisé en stage (rapport écrit et exposé).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		IDEM
En contrat de professionnalisation	X		IDEM
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Numéro d'habilitation : 20070790-05 Arrêté du 06.05.2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

24 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Promotion 2008 : (situation au 01/12/2010)

Parcours A :

Taux d'actifs en emploi : 83,3%

Parcours B :

Taux d'actifs en emploi (Ministère) : 100%

Taux d'actifs en emploi stable : 70%

<http://www.univ-pau.fr/odetud/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

<http://iae.univ-pau.fr/>

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Lieu(x) de certification :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Site de Pau, Institut d'Administration des Entreprises des Pays de l'Adour, Av. du Doyen Poplawski BP 575 64012 PAU Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Pau et des Pays de l'Adour, Site de Pau, Institut d'Administration des Entreprises des Pays de l'Adour, Av. du Doyen Poplawski BP 575 64012 PAU Cedex

Historique de la certification :